



**HAL**  
open science

**“Je vais et viens de Rome selon les occasions.”  
Migrations internes et mobilité circulaire des travailleurs  
ruraux (XVIIe-XVIIIe siècles)**

Eleonora Canepari

► **To cite this version:**

Eleonora Canepari. “Je vais et viens de Rome selon les occasions.” Migrations internes et mobilité circulaire des travailleurs ruraux (XVIIe-XVIIIe siècles). Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique, 2019, Cahiers d’histoire, 143, pp.37-57. hal-02545041

**HAL Id: hal-02545041**

**<https://amu.hal.science/hal-02545041v1>**

Submitted on 17 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

« Je vais et viens de Rome selon les occasions. »  
Migrations internes et mobilité circulaire des  
travailleurs ruraux (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)

Eleonora Canepari

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/11688>

ISSN : 2102-5916

**Éditeur**

Association Paul Langevin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination : 37-57

ISBN : 978-2-917541-79-1

ISSN : 1271-6669

**Référence électronique**

Eleonora Canepari, « « Je vais et viens de Rome selon les occasions. » Migrations internes et mobilité circulaire des travailleurs ruraux (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 143 | 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 14 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/11688>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 octobre 2019.



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# « Je vais et viens de Rome selon les occasions. » Migrations internes et mobilité circulaire des travailleurs ruraux (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)

Eleonora Canepari

---

## Introduction : Qu'est-ce que la migration interne dans l'Italie de l'époque moderne ?

- 1 Lorsqu'elle décide de se marier, Honorata, une femme de 35 ans originaire du village de Poli, en Sabina (États pontificaux), s'adresse à Morgante de Morganti « *de eodem loco* » pour qu'il témoigne de son état libre devant les officiers du tribunal du cardinal-vicaire<sup>1</sup>. Âgé de 55 ans, Morgante est un laboureur agricole (*homo di campagna*), qui « va et vient de Rome » et précise habiter en ville, à Tor de' Conti, au moment du témoignage<sup>2</sup>. L'autre témoin appelé par Honorata est un tailleur, « pays », qui n'est arrivé à Rome que le jour avant – « et j'y suis venu pour mes affaires ». Immortalisés par la source dans une journée d'avril 1630, Honorata et ses deux témoins laissent entrevoir les différents visages de la migration interne, qui vont de l'installation durable au travail saisonnier en passant par la résidence occasionnelle. L'imbrication entre migration interne et mobilité circulaire est au centre de cet article, qui porte notamment sur les migrants ruraux des États pontificaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.
- 2 Dans les villes de l'époque moderne, la plupart des flux migratoires relevaient de migrations « de proximité », souvent d'origine rurale et qu'on peut considérer comme des « migrations internes<sup>3</sup> ». Puisqu'elle implique l'existence de l'État et de ses frontières nationales comme condition nécessaire, la notion de « migration interne » doit être utilisée avec précaution lorsqu'on s'intéresse aux migrations préindustrielles. De ce fait, la distinction entre mobilité interne et internationale est souvent difficile à appliquer avant le 19<sup>e</sup> siècle. Comme cela a été souligné,

« Les frontières nationales n'étaient pas fixes ; ainsi, les migrants internes du passé seraient aujourd'hui considérés comme des migrants internationaux en raison de la présence de frontières nationales. Considérer la migration interne comme un déplacement sur de courtes distances est également problématique, puisque les déplacements transfrontaliers pouvaient être très courts et inclure un changement de territoire national (par exemple, la mobilité professionnelle dans les régions frontalières de France, Belgique, Allemagne et Luxembourg), tandis que les mouvements internes dans de grands pays comme les États-Unis ou la Chine peuvent être effectués sur de très longues distances. »<sup>4</sup>

- 3 L'articulation entre distance parcourue et dépassement de frontières « nationales » est encore plus complexe dans le cas de l'Italie moderne. En effet, l'Italie pré-unitaire est caractérisée par une fragmentation en de nombreux petits États, aux différentes formes politiques (duchés, royaumes, etc.), souvent sous la domination directe ou indirecte d'une puissance étrangère. La migration interne, à proprement parler, ne concerne ainsi que les déplacements effectués au sein des différents États de la péninsule. Le fait de traverser des frontières nationales implique aussi bien de la mobilité de longue distance que de la « proximité ». En même temps, il est indéniable que les habitants des différents États italiens partageaient un certain nombre de caractéristiques communes – notamment la langue –, ce qui rendait le déplacement moins dépaysant et les ressources de la vie urbaine locale considérablement plus accessibles. Ainsi, les migrants originaires de la péninsule italienne bénéficiaient de cet avantage, indépendamment du nombre de frontières traversées, ce qui leur permettait de s'inscrire plus rapidement dans le contexte local et dans le système des structures urbaines, y compris celles du *welfare*.
- 4 À ce propos, l'examen des candidats à l'admission dans l'hospice des pauvres de San Sisto donne une illustration très claire de cette différenciation. Parmi les nombreux candidats originaires des États pontificaux et d'autres États italiens, des femmes et des hommes d'autres pays se portent candidats et sont ainsi interrogés : la possibilité même de se faire interroger, et donc de postuler à l'admission, dépendait de la connaissance de la langue italienne. De ce fait, Caterina Riachia, « *theutonica* », est renvoyée, car les officiers ne peuvent pas l'interroger « *ob defectum linguae italianae* »<sup>5</sup>. De même, Anna, une veuve turque arrivée de la Bohême avec sa fille Susanna, « *manibus amputatibus* », n'est pas examinée, car elle ne connaît pas la « *lingua Italica* ». Le même problème empêche l'examen de Sebastiana Dué, une sexagénaire de Besançon, qui ne comprend pas la première question qui lui est posée et qui donc « ne fut plus examinée, étant bourguignonne et ne comprenant pas en [*sic*] italien<sup>6</sup> ». Toutefois, le fait d'arriver d'un État situé en dehors de la péninsule italienne ne signifie pas nécessairement être exclu à jamais des ressources locales : la langue peut en effet être apprise, notamment au bout d'un certain temps passé en ville. Autrement dit, la durée de la résidence en ville prime sur les origines géographiques, comme l'historiographie sur les migrations à l'époque moderne l'a désormais prouvé. En effet, Andrea Lineale, qui est originaire de Suède, donc d'un pays bien plus éloigné de Rome que ne l'est la France, est interrogé par les officiers de San Sisto sans aucun souci. On dirait donc qu'Andrea maîtrise la langue italienne, étant à Rome depuis 17 ans, c'est-à-dire depuis 1674<sup>7</sup>. De même, si « Joanna Die, veuve anglaise, ne peut pas être interrogée car elle est anglaise et ne comprend pas la langue italienne », pour Cristina Franchi, allemande, le problème de la langue ne se pose pas : en effet, elle est mariée à un homme de Pavie (bien qu'elle déclare ne pas savoir où il habite actuellement).

- 5 La question de la distance parcourue et des frontières traversées se croise ainsi avec celle de la durée de la résidence dans le pays, et plus particulièrement dans la ville. En effet, si l'on reste sur l'exemple de l'hospice de San Sisto, l'ancienneté de la présence dans la ville de Rome – et non dans les États pontificaux ou le territoire de la péninsule italienne – constituait l'un des principaux critères de sélection, seuls les candidats arrivés depuis au moins trois mois étant éligibles. Ce constat nous amène à mettre l'accent sur le « jeu d'échelles » qui caractérisait les formes d'appartenance des individus dans l'Italie moderne, où à la pluralité juridique typique de la société d'Ancien Régime s'ajoutait la fragmentation politique<sup>8</sup>. La pluralité juridique et l'absence de l'État-nation ont permis aux historiens de la période moderne de mettre l'accent sur le local comme l'une des principales formes d'appartenance que les individus s'appropriaient selon les contextes. Tamar Herzog, dans son ouvrage sur les communautés en Espagne et en Amérique espagnole, souligne le caractère « performatif » de la notion de citoyen, ainsi que sa spécificité locale : « *At stake was always the question of who could enjoy a specific right or be obliged to perform a certain duty. (...) most people acted as citizens and as natives and were allowed to do so without their status ever being questioned or affirmed* »<sup>9</sup>. De son côté, Simona Cerutti met l'accent sur un modèle « social » d'inscription « dans les tissus locaux » et de « reconnaissance sociale à l'intérieur de la communauté locale (ce n'est qu'à partir de cette échelle que la naturalisation – l'appartenance au niveau de l'État – prend corps) », qu'elle oppose à une vision « étatiste centrée sur le rôle des autorités relevant de l'État<sup>10</sup> ».
- 6 Dans les prochaines pages, le rapport entre migration interne et appartenances locales sera abordé à travers le cas des migrants ruraux, qui représentent l'un des flux migratoires les plus importants et dont les formes de mobilité sont plurielles, à la fois saisonnières, « pendulaires » et internes à la ville et à ses environs immédiats<sup>11</sup>.

## Entre « *welfare* » et travail saisonnier : les migrations rurales des États pontificaux

- 7 Bien que l'on ne puisse pas parler de « migrants ruraux internes » – c'est-à-dire originaires des États pontificaux – comme d'une catégorie unique, ceux-ci représentaient néanmoins l'une des couches les plus mobiles et vulnérables de la société romaine de l'époque. Nous allons donc en tracer un profil social large, fondé sur des formes de mobilité interne qui s'articulent autour du *welfare* urbain et du travail agricole saisonnier.
- 8 L'effet d'attrait que Rome exerçait sur les habitants de l'État pontifical en tant que *welfare center* est bien connu<sup>12</sup> et confirmé par les sources issues des institutions de bienfaisance. On peut mentionner par exemple le cas de l'hôpital de Santo Spirito, qui accueillait les enfants abandonnés à Rome et dans la campagne environnante. Entre 1765 et 1799, la très grande majorité des parents qui abandonnent leurs enfants dans cet hôpital sont originaires des États pontificaux (83 %), suivis par un contingent de parents en provenance des Abruzzes (15 %)<sup>13</sup>. Il est bien connu que, depuis le 16<sup>e</sup> siècle, le bassin des « usagers » du Santo Spirito s'étendait au-delà de Rome, jusqu'à 60 milles autour de la ville, et comprenait principalement les diocèses des États de l'Église. La campagne pontificale avait en effet un point de référence essentiel en Rome, et ce, jusqu'à l'époque contemporaine. Il s'agit d'une relation complexe : la campagne n'était pas seulement le lieu d'où arrivaient les patients de l'hôpital, mais aussi un endroit

essentiel au fonctionnement de l'institution elle-même, puisque les enfants du Santo Spirito étaient confiés à des nourrices et des familles habitant hors de Rome. Outre les nourrissons, l'hôpital de Santo Spirito hébergeait aussi des filles plus âgées, qui se destinaient à être placées comme domestiques ou, plus rarement, lorsqu'elles trouvaient un époux, à se marier<sup>14</sup>. Parmi elles, 56 % étaient les filles de *campagnoli*, paysans et ouvriers agricoles des États pontificaux, qui avaient recours au système d'assistance de la capitale pour « caser » des enfants dont ils ne pouvaient pas s'occuper et qui étaient parfois qualifiés d'« invalides<sup>15</sup> ».

- 9 Pour ces parents et futurs parents, le recours au *welfare* de la capitale était à l'origine de certaines formes de mobilité. Les femmes de la campagne des États pontificaux qui avaient l'intention de confier leurs enfants au Santo Spirito s'installaient souvent à Rome au moment de l'accouchement. C'est le cas d'« Anastasia Marcone, épouse de Pietro Paolo, du village de Cave, qui, au mois de février 1772, quitta notre terre, lorsqu'elle était enceinte et grosse<sup>16</sup>, pour se rendre dans la ville de Rome où elle réside encore actuellement<sup>17</sup> ». Si Anastasia prévoit son déplacement avec suffisamment d'avance, d'autres accouchements avaient lieu sur le chemin vers Rome, comme celui d'Artemisia « qui a accouché dans la rue, de ce côté du Ponte Molle, pour venir à Rome<sup>18</sup> ». Quoi qu'il en soit, les voyages vers Rome de femmes enceintes ou qui venaient d'accoucher étaient une forme de mobilité courante, au point que des dispositifs d'aide étaient mis en place : la confrérie du Gonfalon de Frascati, par exemple, avait parmi ses missions celle d'accueillir les gens de passage qui se dirigeaient vers le Santo Spirito de Rome :

« Le lundi 31 décembre dernier, un étranger avec une créature passait par là et fut pris en charge comme d'habitude par la compagnie du Gonfalon, qui a pour objet de loger et d'offrir un rafraîchissement à ceux qui passent ici avec des enfants pour les amener à Rome au Santo Spirito. Cet homme l'a laissée le soir entre les mains de cette femme destinée à l'allaiter pendant la nuit, et on croyait que le lendemain matin il serait allé chez la même femme pour reprendre l'enfant et continuer son voyage vers Rome. Toutefois, on n'a jamais revu personne. On ne sait pas de quel pays venait l'enfant, ni si elle est légitime ou illégitime. »<sup>19</sup>

- 10 Mais les parents de nouveau-nés ou d'enfants « malades » n'étaient pas les seuls à avoir recours au système de *welfare* et à nourrir ainsi, de par leur mobilité, les liens entre Rome et sa campagne : la ville éternelle était aussi la destination d'individus qui venaient chercher du travail et pour qui le recours à l'assistance faisait partie d'une stratégie de survie, en association avec de petits métiers et la pratique de la mendicité, selon les contingences et les opportunités. Sont originaires des États pontificaux la plupart des mendiants enregistrés à Rome dans le *Libro di tutti i mendicanti di Roma dell'anno 1626*, un recensement de tous les mendiants de la ville promu par le pape Urbain VIII juste après l'année sainte 1625<sup>20</sup> : 35 % des individus recensés et dont le lieu d'origine est déclaré (soit 142 sur 401) sont des migrants internes, en provenance des différentes régions qui forment alors le domaine temporel du pape.
- 11 Les registres de l'hospice des pauvres de San Sisto témoignent également de l'intensité de la présence des sujets du pontife dans les structures de *welfare* de la capitale, ainsi que de l'existence d'une mobilité liée à la recherche de soins, qui fait écho à celle des femmes enceintes mentionnées précédemment. Interrogés sur les motivations de leur venue à Rome, 18 % des hommes déclarent s'y être rendus pour intégrer l'hospice ou bien pour se soigner d'une maladie. Ainsi, la nécessité de se soigner représente la

deuxième motivation la plus souvent déclarée comme étant à l'origine de la migration vers Rome, juste après la recherche d'un travail<sup>21</sup>.

- 12 Ces différentes séries de données pointent toutes en direction de l'existence de flux de migrations internes aux États pontificaux, composés d'individus qui ont souvent recours aux ressources d'assistance de la ville dans un cadre plus large, qui se fonde en grande partie sur le travail agricole et saisonnier. L'association entre migration interne et travail agricole n'est pas arbitraire : au contraire, elle émerge de plusieurs études et analyses de données, à commencer par l'enquête sur les migrants à Rome entre 1617 et 1634, qui a mis en évidence que parmi ceux qui sont originaires des États pontificaux, on trouve un grand nombre de travailleurs ruraux et de vigneron, lesquels représentent 15 % du contingent de migrants internes.

**Tableau 1 : Migrants ruraux et origines géographiques (1617-1634)<sup>22</sup>**

| Lieux d'origine   | Nombre de travailleurs ruraux | Total | Pourcentage |
|-------------------|-------------------------------|-------|-------------|
| États pontificaux | 42                            | 277   | 15%         |
| Toscane           | 6                             | 173   | 3%          |
| Lombardie         | -                             | 275   | -           |

Source : Eleonora Canepari, *Stare in compagnia. Strategie di inserimento e forme associative nella Roma del Seicento*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 2007.

Le cadre de vie général de ces migrants semble être caractérisé par une forte précarité. Sebastiano Umili, de Montalto delle Marche, est arrivé à Rome à 22 ans, a travaillé à la campagne, puis, devenu aveugle à la quarantaine, a commencé à mendier. À 72 ans, il demande à être admis dans l'hospice des pauvres<sup>23</sup>. Giovanni Battista Ricci de Pesaro, âgé de 84 ans, se porte également candidat pour intégrer l'hospice des pauvres, après une vie de travail rural : arrivé à Rome alors qu'il n'était qu'un garçon, il a appris le métier de jardinier, qu'il a exercé pour des institutions religieuses et pour le cardinal Farnèse, puis a travaillé comme métayer de vigne, en perdant hélas tout ce qu'il avait mis de côté. Sa femme aussi travaille à la campagne, « au service tantôt d'un tel, tantôt d'un autre<sup>24</sup> ».

- 13 Dans les cas de mobilité professionnelle qui caractérise souvent ces travailleurs, on remarque la tendance à rester dans le même domaine d'activité, contrairement à ce qu'observe Bronisław Geremek, qui donne l'exemple de Perrin Marosier – domestique, laboureur de vignes, charretier, aide-maçon – pour prouver le « caractère changeant de leur occupation<sup>25</sup> ». Dans les sources romaines, au contraire, les travailleurs du secteur agricole semblent plutôt évoluer dans ce domaine d'activité, avec des « passerelles » vers le commerce de détail de denrées alimentaires. Ainsi, Antonio Santoni, arrivé à Rome d'un village près de Macerata quand il avait 36 ans, a toujours travaillé comme laboureur de vignes, mais a également réussi à ouvrir « une petite taverne<sup>26</sup> ». En revanche, la carrière de Bartolomeo Bartolini, arrivé d'Urbino quand il était âgé de 46 ans, se termine par un « déclassement », de vigneron à journalier : « J'ai toujours été vigneron, j'ai travaillé six ans chez les Bonincontri et neuf ans chez les Gottifredi hors la Porta Pia, cela doit faire un an que je ne suis plus vigneron et cette année j'ai travaillé comme *potatore* à la journée<sup>27</sup> ». Le tableau 2 montre que, sur seize travailleurs agricoles

qui changent de métier, cinq s'emploient dans le même domaine et six dans le secteur alimentaire, notamment dans l'ensemble des activités de vente de produits agricoles ou de l'élevage : fruits, légumes, fromages. Il est intéressant de remarquer que le service domestique ne semble pas représenter une ressource professionnelle pour les anciens agriculteurs, tandis qu'il l'est – largement – pour les artisans, que leur travail met souvent en contact avec des familles nobles dont ils sont les fournisseurs. La comparaison avec les artisans met également en évidence que, parmi eux, personne ne se reconvertisse dans le secteur agricole : il s'agit donc de filières migratoires et professionnelles nettement différentes.

**Tableau 2 : Travailleurs agricoles et artisans : changements de métier (1653-1724)**

| 1 <sup>er</sup> métier | 2 <sup>ème</sup> métier | nb |
|------------------------|-------------------------|----|
|                        | Agriculture             | 5  |
|                        | Artisanat               | 2  |
| Agriculture            | Secteur alimentaire     | 6  |
|                        | Secteur de l'accueil    | 1  |
|                        | Service domestique      | 1  |
|                        | Transports              | 1  |
|                        | <i>Total</i>            | 16 |
|                        |                         |    |
| 1 <sup>er</sup> métier | 2 <sup>ème</sup> métier | nb |
|                        | Artisanat               | 4  |
|                        | Commerce                | 2  |
|                        | Professions libérales   | 1  |
| Artisanat              | Secteur de l'accueil    | 1  |
|                        | Secteur militaire       | 3  |
|                        | Service domestique      | 10 |
|                        | Services divers         | 7  |
|                        | Transports              | 1  |
|                        | <i>Total</i>            | 28 |

Source : ASR, *Ospizio Apostolico di San Michele*, partie II, vol. 19, 192-193, 197-198, 200-206.



- 14 Bien que les candidats à l'admission dans l'hospice de San Sisto mettent en avant l'ancienneté de leur résidence à Rome, le travail agricole s'inscrivait souvent dans des parcours de mobilité saisonnière ou, plus généralement, circulaire<sup>28</sup>. Cette forme de mobilité, bien que très courante, est difficile à saisir dans les sources, puisque dans la plupart des cas on a intérêt à prouver son enracinement local plutôt qu'à mettre l'accent sur une condition de mobilité constante, notamment en ce qui concerne les sources d'institutions de *welfare*. Toutefois, d'autres sources telles que les *processetti matrimoniali* décrivent plusieurs aspects de ce type de mobilité. En effet, dans les *processetti matrimoniali*, dont la tenue est imposée par le concile de Trente afin d'éviter les doubles mariages, les époux devaient présenter des témoins capables d'attester de leur condition de célibataire ou de veuf/veuve. De ce fait, une attention spécifique était portée aux lieux de résidence des témoins, qui devaient déclarer la durée de leur présence à Rome, y compris d'éventuelles périodes d'absence. Les migrants saisonniers devaient ainsi préciser la non-continuité de leur présence en ville, ce qui s'accompagnait souvent d'une mise en avant de la régularité de leurs allers-retours.
- 15 On observe tout d'abord des temporalités différentes, qui vont de la semaine à l'année. Antonio Bimbi, muletier de 40 ans originaire d'Urbino, déclare faire des allers et retours chaque semaine à Rome, où il réside dans des auberges<sup>29</sup>. Plus espacés dans le temps sont les déplacements de Paolo, qui se trouve à Rome depuis deux mois et déclare connaître le futur marié – un *homo de campagna* âgé de 25 ans – car ils sont originaires du même village en Romagne<sup>30</sup>, « et à Rome je le connais depuis six ou sept ans, c'est-à-dire depuis qu'il s'y est installé, puisque j'y viens chaque année pour travailler<sup>31</sup> ». De la même façon, l'autre témoin, lui aussi laboureur agricole, déclare être en ville depuis cinq mois, « et à Rome je le connais depuis sept ans, car il y habite continuellement pendant ce temps-là et moi chaque année infailliblement (*sic*) j'y viens<sup>32</sup> ». Dans d'autres cas, la mobilité ne suit pas de rythme précis et s'organise plutôt selon les occasions qui se présentent à l'auberge des Leutari<sup>33</sup> ».
- 16 En deuxième lieu, les *processetti* font émerger différents modèles de mobilité, lorsque les témoins déclarent connaître l'époux car ils sont « pays » et, après l'installation stable de celui-ci en ville, ils auraient continué à le fréquenter régulièrement au rythme de leurs venues à Rome. C'est le cas de Giuseppe et Francesco, respectivement témoin et époux, tous deux originaires de Fano et *homini di campagna*. Le premier, âgé de 27 ans, habite et travaille depuis un mois « à la vigne de Mr Fabrizio Vallati » et déclare fréquenter Francesco à chaque fois qu'il vient à Rome, c'est-à-dire une fois par an : « et à Rome je le connais depuis quatre ans, puisque j'y suis venu chaque année pour travailler<sup>34</sup> ». Ainsi, la mobilité saisonnière et l'installation en ville ne semblent pas être toujours deux étapes successives du même parcours. Bien qu'une fréquentation « à distance » de la ville puisse précéder l'installation en ville, la migration saisonnière est pratiquée par les vigneronns de tout âge, et pas seulement au début de leur vie adulte.
- 17 Enfin, les déclarations des témoins des *processetti matrimoniali* laissent deviner des formes de mobilité complexes, qui associent plusieurs étapes de la migration à des mobilités internes de type pendulaire. Francesco Cornaciari est un vigneron d'Ancône qui a rencontré le futur marié à Urbino, où il a travaillé « la terre et les vignes » quand il avait 13 ans, avant de s'installer définitivement à Rome<sup>35</sup>. De son côté, Antonio, futur marié originaire de Saiacco, diocèse de Sarzana en Romagne, présente comme témoins deux *homini de campagna* qui habitent tous deux à Colonna, un village près de Rome, où ils sont arrivés respectivement du même village de Saiacco et, encore plus loin, du

diocèse de Bergame. Le premier témoin raconte que lui et le futur marié sont « sortis de la maison il y a neuf ans, et depuis ce temps nous avons habité Colonna ». Le Bergamasque, quant à lui, déclare avoir 25 ans, être un travailleur agricole, aller à Rome et en revenir « selon les occasions, et j'habite Colonna depuis environ deux ans<sup>36</sup> ».

- 18 Comme ces témoignages l'évoquent lorsqu'ils font référence aux auberges, au caractère temporaire – bien que récurrent – de ces migrations correspondaient des modes spécifiques d'habiter la ville, ce qu'on peut observer également dans les registres paroissiaux des *status animarum* (« états des âmes »)<sup>37</sup>. On peut ainsi distinguer deux modes d'habiter qui sont étroitement liés à la mobilité saisonnière et circulaire. En ville, comme on l'a vu, on observe le recours aux auberges et chambres à louer comme pratique courante pour ceux qui n'avaient pas de domicile fixe à Rome. Comme on le verra par la suite, se faire héberger chez un particulier en tant que *pigionante* représentait une manière d'habiter semblable, fondée sur le paiement en échange d'un endroit pour dormir. Parfois, c'étaient des équipes entières de laboureurs qui se logeaient au même endroit : au travail collectif en groupe s'associait ainsi le partage de l'espace domestique. D'autre part, dans les campagnes, les travailleurs saisonniers étaient logés dans des abris de fortune, cabanes et grottes, ce dont témoignent les listes d'habitants de paroisses comprenant de larges portions de territoire rural, comme celles de San Giovanni in Laterano ou de Santa Maria del Popolo.
- 19 Des femmes qui accouchent sur le chemin vers la capitale, nous sommes ainsi arrivés aux habitants des cabanes, des *campagnoli* qui confient leurs filles « bossues » et « boiteuses » au Santo Spirito jusqu'à ceux qui viennent à Rome « infailliblement chaque année » pour y travailler. Ce faisant, on a pris en compte plusieurs types de mobilité interne, qui s'effectuaient sur des échelles spatiales et temporelles différentes, ainsi que pour des raisons variées, mais qui s'inscrivent tous dans des parcours associant migration interne, mobilité pendulaire, recours au *welfare* et travail agricole, souvent saisonnier. Des traits communs semblent ainsi définir, plutôt qu'une catégorie de migrants, des formes de relation à la ville qui sont à l'origine de migrations internes aux États pontificaux. Bien qu'on ne puisse pas identifier une catégorie unique de migrants ruraux internes, il ne faut pas non plus surévaluer l'effet « mosaïque » produit par la multiplication de la documentation : dans certains cas, en effet, on a affaire à la même population, « photographiée » par les sources à différents moments de leur vie. Le *campagnolo* qui a recours au Santo Spirito une fois devenu père, peut ainsi très bien faire les allers-retours vers et depuis Rome pendant des années, tout en cherchant à être accueilli à l'hospice des pauvres en cas de besoin.
- 20 Afin de délimiter davantage le champ d'analyse et de creuser davantage la question des différenciations internes, nous nous pencherons maintenant sur une catégorie spécifique de travailleurs saisonniers des États pontificaux, en l'occurrence les vigneronns qui, à en croire les autorités urbaines, constituent de véritables « figures de la mobilité ».

## Les vigneronns : des figures de la mobilité

- 21 Les vigneronns forment un groupe spécifique de migrants ruraux, qui partagent un certain nombre de caractéristiques. Tout d'abord, ils sont massivement originaires de certaines régions des États de l'Église, et en particulier des diocèses de Rimini et

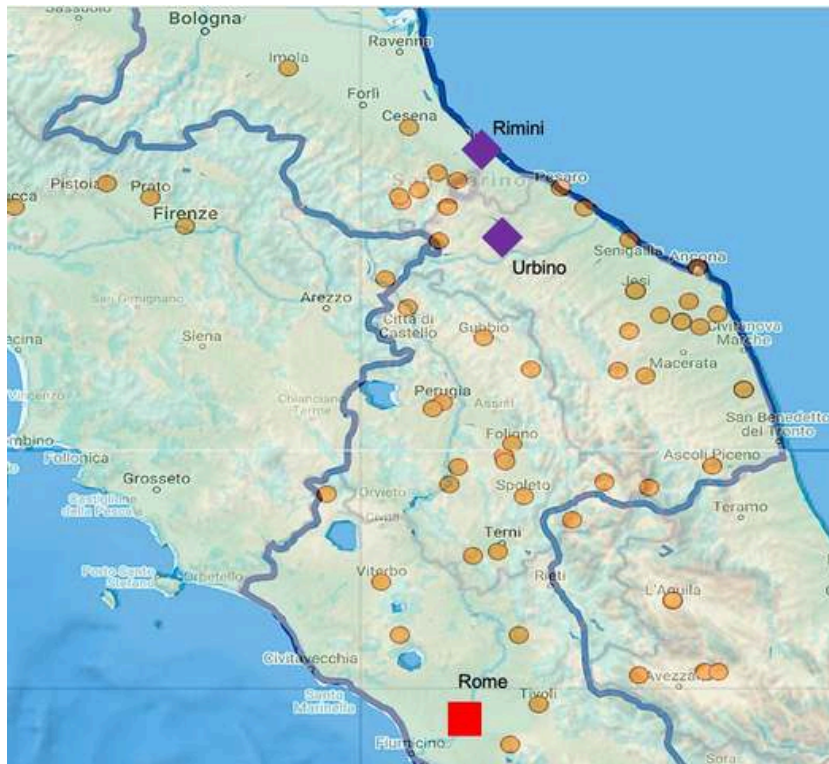
d'Urbino (figures 1 et 2) : sur les 283 vigneron recensés dans les états des âmes romains disponibles en 1648<sup>38</sup>, 24 % sont originaires de ces deux diocèses.

**Figure 1 : Les lieux d'origine des vigneron**



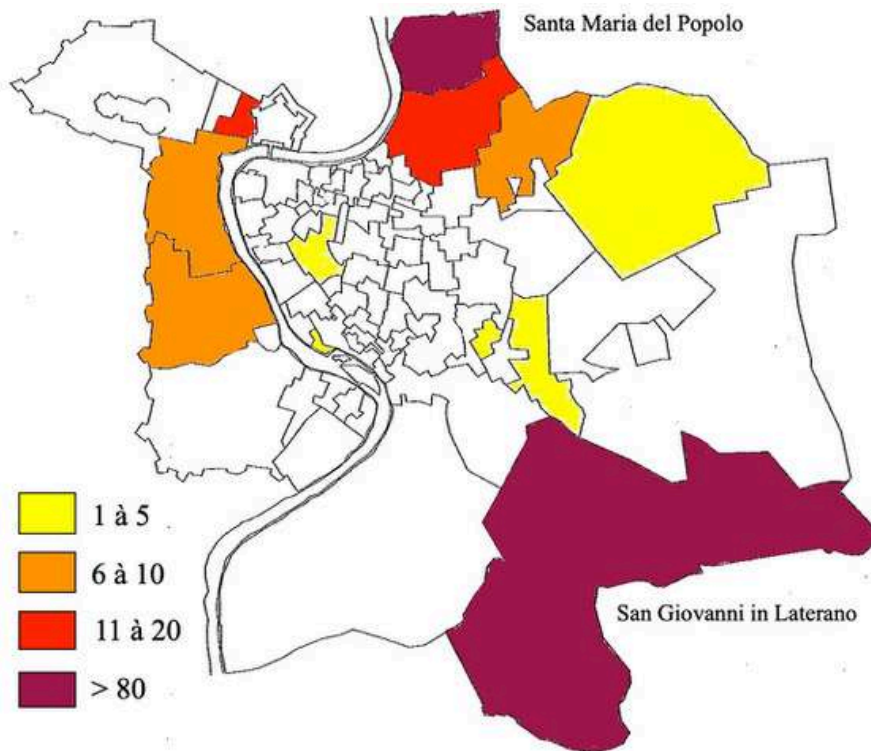
Source : Base des données de la population de Rome, 1648 (cf. note 37).

**Figure 2 : Les lieux d'origine des vigneron (détail : les États pontificaux)**



Source : Base des données de la population de Rome, 1648 (cf. note 37).

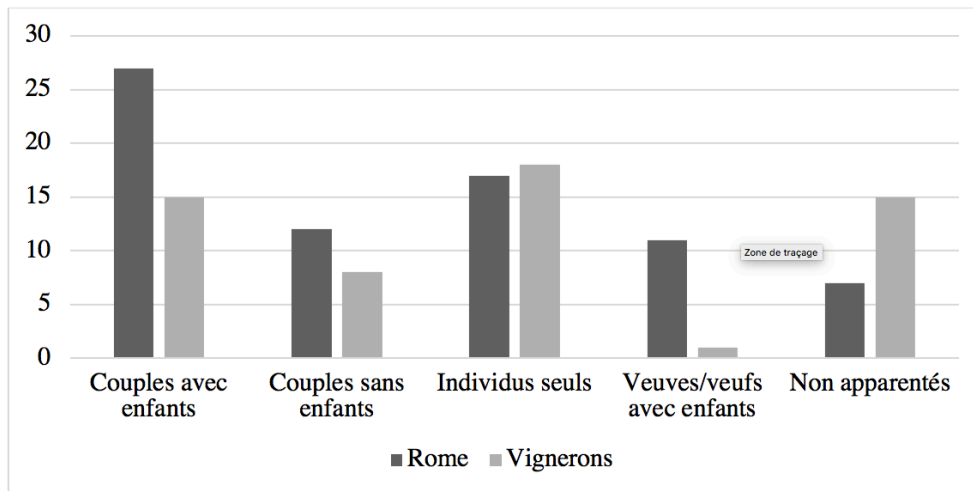
- 22 Au sein de la ville, ils se concentrent dans les quartiers périphériques, où la plupart des vignes sont situées, comme le montre la figure 3. Il s'agit de paroisses dont le territoire est alors à la fois urbain et rural, traversées par la muraille qui sépare la ville de la campagne, en particulier Santa Maria del Popolo et San Giovanni in Laterano (respectivement au nord et au sud de la ville), ainsi que San Lazzaro fuori le mura qui, comme le nom l'indique, est située hors de l'enceinte de la ville.

**Figure 3 : Les lieux de résidence des vigneronns à Rome**

Source : Base des données de la population de Rome, 1648 (cf. note 37).

- 23 Grâce aux « états des âmes », on peut observer que les modalités d'habitation des vigneronns se différencient partiellement de la population romaine considérée dans son ensemble. Dans la figure 4, on remarque que les ménages composés de couples, avec ou sans enfants, sont beaucoup moins nombreux chez ces travailleurs ruraux, dont les modes d'habitation sont plus profondément marqués par la mobilité et par une condition de « passage » en ville, bien que cela soit souvent répété au cours des années. En effet, la proportion de ménages composés par des individus non apparentés entre eux est beaucoup plus élevée chez les vigneronns que dans la moyenne de la population de la ville, la cohabitation entre non-apparentés étant l'un des modes d'habitation les plus courants pour les migrants non installés définitivement.

**Figure 4 : Typologie des ménages de vigneron : comparaison avec la population de Rome en 1647**



Sources : Base des données de la population de Rome, 1648 (cf. note 37) ; Eugenio Sonnino, « Strutture familiari a Roma alla metà del Seicento », dans *Id. (dir.), Popolazione e società a Roma dal medioevo all'età contemporanea*, Rome, 1998, p. 247-260.

- 24 Cette différenciation dans les modes d'habitation, que l'on observe au sein de la catégorie professionnelle des vigneron, est liée à la pluralité de formes de mobilité et de présence en ville. Si, d'une part, les migrations circulaires et saisonnières donnent lieu à des modes d'habitation temporaires et précaires, comme la cohabitation de plusieurs hommes, certains ménages semblent être le résultat de formes d'installation plus durables. Giulio, Piero, Pietro et Marco, laboureurs de vignes, habitent en 1648 avec deux maçons, Francesco et Donato ; quant au vigneron Andrea, il a trouvé à se loger chez Lucia Secchi, qui fait la *camera locanda* et héberge également « Daniele, vieux tisserand, Paolo, portefaix, Giuliano, mendiant »<sup>39</sup>. Dans la paroisse de Santa Maria del Popolo, via del Babuino, Angelo, originaire d'Urbino, habite avec sa femme Lucia et leurs 5 enfants, âgés de 5 à 15 ans, tandis qu'Antonio, lui aussi d'Urbino, se loge à la vigne de « Monsieur Domenico, avocat des pauvres », avec sa femme Barbara et ses fils de 4 ans et 4 mois<sup>40</sup>.
- 25 Un dernier élément sur lequel nous renseignent les « états des âmes » concerne l'âge des vigneron. Qu'ils soient saisonniers ou installés en ville, les individus qui exercent le métier de vigneron sont souvent âgés de plus de 40 ans : dans l'échantillon d'états des âmes de 1648, l'âge moyen est de 42 ans et 45 ans pour leurs femmes qui, sans être qualifiées de « vigneronnes », sont certainement impliquées directement dans la gestion de la vigne, au moins lorsque le couple y réside. Les plus jeunes parmi les vigneron sont plutôt des laboureurs de vignes, comme Bernardino, âgé de 20 ans, qui fait les allers-retours entre Rome et le village de Vaccareccia, dans le diocèse de Rieti : « Je suis laboureur de vignes et je suis à Rome depuis un an, mais je vais et viens du pays et actuellement j'habite [la paroisse de] San Bartolomeo all'isola<sup>41</sup> ».
- 26 D'après les autorités urbaines, à ces formes de migration circulaire, les vigneron associent des pratiques de mobilité intra/extra-muros, entre la ville et sa campagne, ce qui les met dans une situation délicate en ce qui concerne la distribution des ressources urbaines. En effet, les sources qui font référence à ces pratiques sont des documents qui visent à gérer l'accès aux services proposés aux habitants de la ville. Les règles fixées

par le pape Innocent XIII en 1723 et republiées en 1777 pour l'attribution de l'aumône de San Pietro (ou de Campo Santo) – une aumône annuelle faite aux « familles pauvres et honnêtes de leurs paroisses » –, précisent qu'elle doit être distribuée exclusivement aux habitants de la ville *intra-muros*, bien que plusieurs paroisses, comme on l'a vu, « s'étendent à l'extérieur ».

- 27 Cette aumône est distribuée dans toute la ville de Rome et pas en dehors des murs, bien que beaucoup de paroisses de frontière s'étendent à l'extérieur ; malgré cela, dans ces paroisses, l'aumône est donnée seulement aux familles qui habitent dans les murs<sup>42</sup>.
- 28 Il est également nécessaire que les bénéficiaires de l'aumône soient résidents stables de la ville et y habitent depuis au moins un an, avec l'intention d'y rester (*animo permanendi*) : « que ce soit une année entière, que [ces familles] soient à Rome, mais *animo permanendi* et non autrement<sup>43</sup> ».
- 29 Ainsi, sont exclues de cette aumône non seulement les familles identifiées comme « non pauvres » (familles « qui possèdent des carrosses », des vignes, des maisons, des entrepôts, etc.) ou malhonnêtes (vagabonds, « *zingari* », mendiants et « gens de mauvaises habitudes »), mais aussi les vigneron, selon une logique à la fois sociale et spatiale qui ne les considère pas comme de véritables habitants de la ville et qui leur attribue des comportements frauduleux<sup>44</sup>. L'un des chapitres du document de 1723 s'intitule en effet « Les fraudes des familles des vigneron » :
- « Les familles de nombreux vigneron, bien qu'elles sachent très bien que cette aumône n'est pas distribuée en dehors des portes de Rome, ont l'habitude – que ce soit pour leur convenance ou pour faire semblant d'habiter à Rome – de louer une petite chambre en ville, ou bien chez des amis ou chez des membres de la famille où elles viennent pendant quelques jours avec leurs enfants, étant prévenues du jour des visites ; une fois obtenue ou extorquée l'aumône, ils rentrent chez eux à la campagne. »<sup>45</sup>
- 30 Le document de 1723 accuse ainsi les vigneron de faire semblant d'habiter à Rome seulement pour profiter de l'aumône et d'y résider de façon temporaire alors qu'elles ont leur véritable domicile à la campagne. Les vigneron profiteraient ainsi des ressources de la ville, sans aucun *animo permanendi*.
- 31 En 1777, l'accusation se précise en attribuant aux vigneron l'intention de résider à Rome seulement pendant les mois d'été pour échapper à la malaria, endémique dans l'*agro romano* : « [de l'aumône sont exclus] tous les vigneron et autres qui ont une chambre à Rome, mais qui n'y vivent que pendant les mois de mauvais temps<sup>46</sup> ». Le même argument avait été évoqué dans un document datant de 1760, exposant les plaintes des curés des paroisses qui comprenaient des portions de territoire suburbain, lesquels voulaient exclure les vigneron de l'accès aux services réservés aux résidents (aumônes, enterrements, subsides dotaux, etc.)<sup>47</sup>. Qualifiés de simples « résidents ruraux », les vigneron sont définis comme « des individus qui viennent chaque année en ville, habitent pendant quelques mois dans une paroisse comme dans une autre, là où ils trouvent à se loger et ensuite, une fois sortis de l'urgence, ils s'en vont sans plus revenir pour l'année ». Ainsi, on reproche à ces travailleurs d'habiter Rome sans aucun *animo permanendi*, avec pour seule motivation celle d'éviter la contagion de la malaria : de ce fait, ils sont considérés comme des « habitants occasionnels ».
- 32 Dans les trois documents (1723, 1760 et 1777), ce n'est pas la mobilité en tant que telle qui exclut les vigneron de la jouissance des droits urbains, mais plutôt le caractère stratégique de leur présence à Rome. En effet, le document de 1760 mentionne un autre

statut d'habitant, celui-ci étant éligible à l'accès aux ressources paroissiales : le « résident de double domicile ». Font partie de cette catégorie ceux et celles qui peuvent compter sur une habitation stable « et meublée » à la fois en ville et à la campagne, et qui en même temps ont l'habitude de fréquenter la ville non seulement pendant les « mois de la malaria », mais aussi à d'autres moments de l'année. Il est important de remarquer que le document n'exige pas, pour la jouissance des droits paroissiaux, de résidence stable et continue : la mobilité est tout à fait acceptée et considérée comme une pratique courante, à la condition toutefois que la fréquentation de la ville ne constitue pas seulement une échappatoire à l'air morbide de l'*agro romano*.

- 33 Contre l'idée que les vigneronnes ne sont pas de véritables habitants de la ville se lève la voix d'autres curés, qui soulignent que ceux-ci ont plusieurs raisons de fréquenter la ville, ce qui fait que leur présence à Rome est certainement « intermittente », mais fondée sur une pluralité d'ancrages qui va bien au-delà de la qualité de l'air :

« De plus, ils interviennent pour les accouchements des femmes ou bien une fois devenus par malheur invalides, ou encore, et c'est ce qui nous concerne le plus pour ce qui est des droits paroissiaux, ils interviennent certainement pour les maladies, et ici ils y restent pendant des mois et des années, selon les besoins et pas comme des gens qui seraient arrivés en ville par pur hasard ».<sup>48</sup>

- 34 Les fêtes et les amusements sont indiqués comme autant de raisons pour fréquenter la ville, tout comme « les intérêts », ce qui fait écho aux dires de ces témoins des *processetti* qui déclarent se trouver temporairement à Rome pour gérer leurs affaires :

« Les vigneronnes interviennent dans la ville pour les mois suspects, pour les amusements, pour les fêtes et pour les intérêts, comme les autres, et ils y restent bien plus longtemps qu'eux, comme l'expérience le montre clairement. »<sup>49</sup>

- 35 Les services de *welfare* de la ville sont également évoqués comme l'une des raisons qui poussent les vigneronnes à se rendre régulièrement en ville. Ce sont en particulier les accouchements des femmes, que l'on a déjà mentionnés dans les pages précédentes, et la nécessité de se faire soigner qui amèneraient les vigneronnes et leurs familles à se mettre en chemin vers Rome : un chemin qui ne doit donc rien au « pur hasard ».

## Conclusion

- 36 Au terme de ce périple sur les traces des migrants ruraux des États pontificaux, on peut conclure que le cas de ces travailleurs présente certains éléments qui touchent de près à la question de l'appartenance à la communauté urbaine en situation(s) de mobilité.
- 37 On a vu que la migration interne des États pontificaux vers une grande ville capitale comme Rome prend souvent la forme de migrations circulaires, auxquelles se superposent des pratiques de mobilité pendulaire entre la ville et ses environs immédiats. Aux rythmes variés sur lesquels se déploient ces déplacements – de l'année à la semaine – s'associent des échelles spatiales diverses, qui vont des villages autour de Rome jusqu'aux régions les plus éloignées des États de l'Église, telle la Romagne. Si le travail dans les champs et dans les vignes est la raison principale de ces déplacements, lorsqu'on croise les sources et qu'on raisonne à l'échelle d'une biographie, on s'aperçoit de la difficulté qu'il y a à les distinguer des migrations liées à la recherche de soins et au système urbain de *welfare*. De ce fait, on a plutôt parlé du travail saisonnier et du recours à l'assistance comme de deux éléments qui caractérisent, bien qu'à des moments différents, la plupart des parcours de ces migrants ruraux.



- 38 Bien qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques communes, on a néanmoins observé des formes de différenciation, qui concernent notamment les modes d'habitation, qui à leur tour renvoient aux pratiques de mobilité. Au sein de la même paroisse, on observe aussi bien des ménages tout à fait « ordinaires » (par exemple des couples avec enfants, que ce soit dans des habitations urbaines ou directement dans des vignes) que d'autres qui sont le reflet de présences moins durables et qui se concrétisent dans la location d'un lit chez un particulier ou dans une auberge, ou encore dans le partage d'une chambre avec des coéquipiers. Cette différenciation fait écho aux déclarations des témoins des *processetti matrimoniali*, qui décrivent des relations d'amitié et des familiarités qui se poursuivent entre Rome et les villages des États pontificaux, au rythme des saisons et des occasions qui se présentent.
- 39 Les migrations internes qui portent ces hommes et ces femmes à Rome définissent ainsi des modes d'appartenance à la communauté urbaine qui dépassent les limites de la ville et le seul critère de l'*animo permanendi*. Les tentatives d'exclure les vigneronnes des ressources urbaines se heurtent à la réalité d'un rapport à la ville qui, bien que « fragmenté », est constitué d'une pluralité de pratiques (travail, affaires diverses, soins, enfance, sans compter l'adhésion aux confréries urbaines), lesquelles nuancent la rigidité des catégories et empêchent de reléguer ces travailleurs aux limites externes de la ville. Ainsi, celle-ci semble s'étendre bien au-delà de sa muraille, en tant qu'horizon de vie plus ou moins durable, même pour ces migrants dont l'*animo* n'était pas toujours *permanendi*, mais qui sans doute avaient l'*animo* de revenir, « infailliblement » chaque année.

---

## NOTES

1. Nommé par le pape, le cardinal-vicaire gérait l'administration ecclésiastique de la ville de Rome.
2. Archivio storico del Vicariato di Roma (ASVR), *Notai del cardinale Vicario*, uff. 2, 1628-1630, 7 avril 1630.
3. Pour une introduction à la migration dans les villes européennes, voir Olivier Zeller, *La Ville moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2012.
4. Can M. Aybek, Johannes Huinink, Raya Muttarak, « Migration, Spatial Mobility, and Living Arrangements: An Introduction », dans *Eid.* (dir.), *Migration, Spatial Mobility and Living Arrangements*, Cham, Springer, 2015, p. 1-19 (citation p. 3). Traduction de l'auteur.
5. Archivio di Stato di Roma (ASR), *Ospizio apostolico di San Michele*, partie II, vol. 203, 10 août 1691.
6. *Ibidem*, 13 décembre 1691.
7. *Idem*.
8. Au sein de cette pluralité, les études historiques ont mis en évidence l'importance des droits locaux, qui étaient octroyés par les institutions urbaines de chaque ville, dont les domaines de compétence étaient souvent superposés. Dans les villes de l'Ancien Régime, les corps urbains ont joué un rôle clé en permettant aux individus d'être membres de la communauté locale et d'avoir accès à ses droits. En ce qui concerne l'Italie, si l'effacement de la pluralité juridique par la bureaucratisation et la centralisation a été vu comme l'élément déterminant la naissance de

l'État moderne (Alberto Caracciolo, « Lo Stato pontificio tra Seicento e Settecento : problemi della formazione dello stato moderno », dans *Scritti storici in memoria di Enzo Piscitelli*, Rome-Padoue, Antenore, 1982, p. 201-211 ; Federico Chabod, *Scritti sul Rinascimento*, Turin, Einaudi, 1967), d'autres chercheurs ont souligné que ce système de fonctionnement n'était pas une « maladie » de la politique d'Ancien Régime, mais plutôt une partie intégrante de son mode de fonctionnement : Renata Ago, *La feudalità in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1994 ; Bertrand Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs : l'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime*, Rome, École française de Rome, 2006 ; Osvaldo Raggio, *Faide e parentele. Lo Stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Einaudi, Turin, 1990.

9. Tamar Herzog, *Defining Nations. Immigrants and Citizens in Early Modern Spain and Spanish America*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2003 (trad. fr. : *Nations, citoyens, immigrés en Espagne et en Amérique espagnole au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Le Poisson volant, 2017). Voir aussi Hanna Sonkajärvi, *Qu'est-ce qu'un étranger ? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008.

10. Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012, p. 18.

11. Sur les migrations temporaires, voir Jan Lucassen, *Migrant Labour in Europe, 1600-1900. The Drift to the North Sea*, Londres-Sydney, Wolfeboro, 1987 ; *Id.*, « The other proletarians », *International Review of Social History*, vol. 39, 1994, p. 171-194 ; Carmen Sarasua, « Leaving home to help the Family ? Male and female temporary migrants in eighteenth and nineteenth-century Spain », dans Pamela Sharpe (dir.), *Women, Gender and Labour Migration. Historical and Global Perspectives*, Londres-New York, Routledge, p. 29-59 ; Giovanni Levi, *Centro e periferia di uno Stato assoluto. Tre saggi su Piemonte e Liguria in età moderna*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1985.

12. Angela Groppi, *Il welfare prima del welfare. Assistenza alla vecchiaia e solidarietà tra generazioni a Roma in età moderna*, Rome, Viella, 2010.

13. Archivio Provinciale del Brefotrofo di Roma (APBR), *Filze dei bollettini e fedeli dei proietti*, 1765 al 1799.

14. Les garçons, quant à eux, étaient placés comme apprentis chez les artisans.

15. À côté du nom de la fille, les registres mentionnent d'éventuelles tares considérées comme des conditions d'invalidité : « naine », « bossue », « boiteuse », « invalide aux jambes », « incapable », « scrofuleuse », etc.

16. C'est-à-dire qu'elle était dans un état de grossesse avancé.

17. APBR, *Filze dei bollettini e fedeli dei proietti*, 1771-1772.

18. APBR, *Filze dei bollettini e fedeli dei proietti*, 1765-1766.

19. APBR, *Filze dei bollettini e fedeli dei proietti*, 1788.

20. ASR, *Ospizio apostolico di San Michele*, partie II, *Libro di tutti i mendicanti di Roma*, 1626.

21. Distinguer entre migrations dictées par une nécessité médicale et migrations de travail est par ailleurs extrêmement difficile, ainsi que peu opportun, car souvent les parcours de mobilité n'étaient pas planifiés à l'avance dans le moindre détail, mais se façonnaient selon les opportunités qui se présentaient, à la fois dans la ville d'arrivée, dans le lieu d'origine et sur le chemin parcouru. Ainsi, des hommes et des femmes arrivés à Rome pour se soigner ou comme pèlerins pouvaient très bien y rester si des occasions de travail s'offraient à eux/elles. Rappelons-nous d'Artemisia, qui arrive à Rome pour accoucher, mais qui, ensuite, ne retourne pas dans son village d'origine, au moins durant les mois qui suivent.

22. Le tableau représente les groupes de migrants les plus nombreux, répartis par origine géographique.

23. ASR, *Ospizio apostolico di San Michele*, partie II, vol. 201, 17 décembre 1673.

24. *Ibidem*, vol. 200, 5 avril 1662.

25. Selon Geremek, ce sont « des hommes de peine qui trouvent de l'embauche aux champs et dans les vignes » : Bronisław Geremek, *Les marginaux parisiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1976, p. 296.
26. ASR, *Ospizio apostolico di San Michele*, partie II, vol. 202, 8 septembre 1674.
27. *Ibidem*, vol. 200, 5 avril 1662. Le mot *potatura* (d'où l'ouvrier *potatore*) signifie « taille ».
28. La mobilité circulaire consiste en des déplacements répétés ; la mobilité saisonnière est une forme spécifique de mobilité circulaire, dans laquelle ces déplacements se font selon le calendrier des travaux agricoles.
29. ASVR, *Notai del cardinale Vicario, uff. 2*, 1628-1630, 20 janvier 1630.
30. Diocèse de Sarsina, dans les États pontificaux.
31. ASVR, *Notai del cardinale Vicario, uff. 2*, 1628-1630, 26 janvier 1630.
32. *Idem*.
33. *Ibidem*, 10 septembre 1630.
34. *Ibidem*, 29 décembre 1629.
35. *Ibidem*, 9 janvier 1630.
36. *Ibidem*, 16 janvier 1630.
37. Les curés recensaient la population des paroisses chaque année avant Pâques, afin de dresser la liste de ceux qui pouvaient recevoir la communion pascale : ces listes sont les « états des âmes ». Bien que de façon non standardisée, les curés enregistraient dans ces livres plusieurs informations sur la population de leurs paroisses, et notamment le nom du chef de famille, ceux des autres membres composant la famille et les rapports de parenté des corésidents avec le chef de famille, le métier, l'âge et l'origine géographique.
38. La base de données rassemble les informations sur la totalité des habitants des paroisses suivantes, en 1648. Elle a été réalisée dans le cadre du programme de recherche *SettlingInMotion* (Fondation A\*Midex, 2014-2018), dirigé par Eleonora Canepari au sein de l'UMR TELEMMe. Sources : ASVR, *Parrocchie di : Sant'Andrea delle Fratte, Sant'Angelo in Pescaria, San Biagio delle Fossa, San Biagio in Montecitorio, Santa Dorotea, San Giovanni dei Fiorentini, San Lazzaro fuori le Mura, San Lorenzo in Damaso, San Lorenzo in Lucina, San Lorenzo ai Monti, Santa Lucia della Tinta, San Luigi dei Francesi, San Marcello, San Marco, Santa Maria in Campitelli, Santa Maria in Campo Carleo, Santa Maria in Monticelli, Santa Maria del Pianto, Santa Maria del Popolo, Santa Maria in Portico, Santa Maria in Posterula, Santa Maria in Publicolis, Santa Maria in Transpontina, San Nicola in Arcione, San Nicola ai Cesarini, San Nicola dei Prefetti, San Salvatore in Campo, San Salvatore ai Monti, San Salvatore in Primicerio, Santo Spirito in Sassia, Santo Stefano del Cacco, Santo Stefano in Piscinula, Santissimi dodici Apostolici, Santi Celso e Giuliano, Santi Vincenzo e Anastasio in Arenula, Santi Vincenzo e Anastasio a Trevi, Stati d'anime*, 1648.
39. ASVR, *Parrocchia di Sant'Andrea delle fratte, Stati d'anime*, 1648 ; *Parrocchia di San Lorenzo in Lucina, Stati d'anime*, 1648.
40. ASVR, *Parrocchia di Santa Maria del Popolo, Stati d'anime*, 1648.
41. ASVR, *Notai del cardinale Vicario, uff. 2*, 1628-1630, 8 avril 1630.
42. *Ordini constitutioni, e regole da osservarsi da' RR PP Curati di Roma tanto Secolari, quanto Regolari nel fare i Rolli delle Famiglie povere, & onorate delle loro Parocchie per la distribuzione da farsi annualmente per ordine della Santità di nostro Signore Papa Innocenzo XIII*, Roma, 1723, dans ASR, *Bandi*, vol. 317.
43. *Idem*.
44. *Nuova Istruzione emanata per Ordine della Santità di Nostro Signore Papa Pio VI felicemente Regnante affine li Signori Curati di Roma e Visitatori della Limosinaria Apostolica possino ben dirigere la Distribuzione della Limosina detta del Campo Santo alle sole povere oneste Famiglie della Città*, *Ibidem*.
45. *Ordini constitutioni, e regole*.
46. *Nuova Istruzione emanata per Ordine della Santità di Nostro Signore Papa Pio VI*.
47. ASVR, *Palchetto 64*, tome 82.
48. *Idem*.

49. *Idem.*

---

## RÉSUMÉS

L'article porte sur les migrants ruraux des États pontificaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Il a pour but de décrire des modèles de migration interne étroitement liés aux pratiques de mobilité circulaire. Le contexte de l'Italie pré-unitaire est particulièrement intéressant dans l'étude des migrations internes, puisqu'à la fragmentation politique de la péninsule se superpose la multiplicité des appartenances sociales et juridiques. Dans la première partie, l'article prend en considération les profils sociaux et les parcours de mobilité interne des migrants ruraux, qui se développent entre les deux pôles du travail agricole, souvent saisonnier, et du recours aux structures de *welfare* de Rome, une grande ville capitale. Ensuite, les vignerons, en tant que « figures de la mobilité » par excellence, seront examinés de plus près afin de dégager davantage les différenciations internes à la population des migrants ruraux, mais aussi afin de prendre en compte la réaction des autorités vis-à-vis de ces habitants à la fois mobiles et faisant pourtant partie intégrante de la communauté urbaine. Pour ce faire, l'article s'appuie sur des sources telles que les registres paroissiaux des états des âmes, les *processetti matrimoniali*, les fonds des hospices et des hôpitaux de la ville.

## INDEX

**Mots-clés :** Migrations, migrants ruraux, travail saisonnier, population urbaine, modes d'habiter, ménages, Rome

**Palabras claves :** Migrations, migrants ruraux, travail saisonnier, population urbaine, modes d'habiter, ménages, Rome

**Schlüsselwörter :** Migrations, migrants ruraux, travail saisonnier, population urbaine, modes d'habiter, ménages, Rome

**Index chronologique :** XVII<sup>e</sup> siècle, XVIII<sup>e</sup> siècle

**Index géographique :** Italie, Rome

**Keywords :** Migrations, migrants ruraux, travail saisonnier, population urbaine, modes d'habiter, ménages, Rome

## AUTEUR

ELEONORA CANEPARI

CNRS, Université d'Aix-Marseille (TELEMMe)